

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 10 Procuration : 0 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 10 JUILLET 2025 Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Alisha MC QUADE  <u>Date de convocation</u> : 04 JUILLET 2025</p>
<p><u>Réf</u> : 25/79  <b>OBJET</b> : PLAN PLURIANNUEL DE REDUCTION DES PERTES EN EAU</p>	<p><u>Présents</u>: M. DENNE Jean- Claude; M. MUFFAT. Michel, M. ROSSET André ; M.GAILLARD Guy ; Mme MCQUADE Alisha ; Mme MICHAUD Carole ; Mme MICHAUD Sonia. ; Mme SIBIL Christine, Mme TAVERNIER Marie- Laure , M DUCHEMIN Vincent  <u>Absents ou excusés</u> : Mme QUOEX Valérie, M. BRAIZE Richard,  <u>Procuration</u> :</p>

Vu les articles L213-10-9 et R213-48-14 du Code de l'Environnement,

Vu l'article D2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 »,

Vu le Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable,

Monsieur Michel MUFFAT, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'eau et l'assainissement informe le conseil municipal que le rendement du réseau de distribution d'eau potable, contrôlé et retenu par l'agence de l'eau est de l'ordre de 30 à 35 % pour les années 2021- 2022- 2023, et se trouve donc inférieur au minimum réglementaire de 67 %

L'article L213-10-9 du Code de l'environnement précise que dans ce cas, les services d'eau potable doivent établir et adopter par délibération un plan d'action de lutte contre les pertes en eau.

A défaut, leur taux de redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est doublé.

Il présente au conseil municipal le projet de plan de lutte contre les pertes en eau couvrant les années 205- 2028

Ce plan d'actions prévoit plusieurs actions qui s'articulent autour de 4 axes:

- La gestion patrimoniale du réseau et l'amélioration de la connaissance de celui-ci notamment concernant les tronçons les plus anciens.
- La surveillance du réseau et les recherches actives de fuites : mise en conformité des équipements, sectorisation, campagne active de recherche de fuites, amélioration de la formation du personnel technique
- Priorisation et réparations en fonction des tronçons les plus fuyards
- Plan prévisionnel de renouvellement des réseaux avec phasage budgétaire

. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

ADOPTE le plan de lutte contre les pertes en eau du réseau d'eau potable 2025-2028, annexé à la délibération, et qui sera transmis à l'Agence de l'eau Rhône- Méditerranée- Corse.

INDIQUE que ce plan d'action peut être soumis à révision annuelle en fonction des contraintes budgétaires de la commune. L'Agence de l'eau sera tenue informée de toute modification de ce plan.

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'eau potable à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance  
Alisha MC QUADE

Montriond le, 10 Juillet 2025  
Le Maire  
Jean – Claude DENNE

Certifié exécutoire  
Par transmission au représentant de l'Etat le  
Et publication le



# PLAN DE REDUCTION DES PERTES EN EAU

- Schéma directeur : 1<sup>ère</sup> étude établie sous l'égide du Syndicat intercommunal de la vallée d'Aulps entre 2013 et 2015
- Mise à jour 1 en 2019
- Mise à jour 2 : 2024/2025 confiée au cabinet Profils Etudes (Annecy 74) : il s'agit d'une mission partielle qui concerne uniquement la mise à jour des scénarios (pas de mise à jour patrimoniale).

## **1/ CONNAISSANCE PATRIMONIALE**

### 1 / Etat de la connaissance patrimoniale

#### Inventaire :

- L'inventaire du patrimoine a été réalisé lors de la mise à jour n° 1 :
- Equipements, tronçons, et branchements sont identifiés et repris sur plans papier
- **Les manques portent sur la période de pose et les matériaux**

#### Cartographie :

- Procédure de mise à jour annuelle au niveau du syndicat intercommunal avec contrat de prestation de service pour SIG
- Utilisation au niveau communal de système de la RGS 74, système X MAP pour mise à jour au fil de l'eau.

### 1.2 2026/2027/2028 : Actions requises sur la connaissance patrimoniale

Compléter l'inventaire du patrimoine : campagne de recherche des réseaux et branchements non précisément localisés :

2026 : lancement des consultations pour établissement des devis

2026/ 2027 / 2028 le cas échéant : réalisation en fonction du montant des devis, à lisser sur 3 exercices budgétaires

## **2/ CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT DU RESEAU**

### **2.1 : Outils actuels**

#### **Données annuelles :**

- Relevés mensuels, calcul rendement, RPQS, identification des volumes de service, des volumes estimés : responsable des services techniques et les agents en charge de l'eau

#### **Suivi des compteurs des abonnés :**

Repérage des consommations anormales au moment de la tournée annuelle de relève pour la facturation, et information des abonnés par le service comptabilité.

Campagne annuelle de changement des compteurs des particuliers : repérage des compteurs défectueux, et compteurs âgés de plus de 10 ans : agents des services techniques

#### **Suivi de la télégestion et système d'alerte :** directeur des services techniques

### **2.2 / 2025 / Amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau**

#### **2.2.1 / Mise en conformité des équipements existants**

**48 458.00 € HT**

**Mai/ Juin 2025 ( semaines 22- 23- 24 ):** **Reprise des dispositifs de comptage existants identifiés à l'agence de l'eau** : ( devis de notre prestataire HYDROLACS fourni à l'appui de notre courrier du 31 mars dernier)

- Ref agence : 741881 ; Fontanettes / Brochoux
- Ref agence : 741883 : lavage filtres
- Ref agence : 741885 : trop plein Ravières
  - intervention dernière semaine de Mai et les deux premières semaines de Juin 2025.
  - Ouverture du registre de suivi avec date de passage à zéro et relevé des index,
  - Ces dispositifs seront reliés à la télégestion

#### **2.2.2. : Mai / Juin 2025 ( semaines 22- 23- 24 ):** **Mise en place d'un 1<sup>er</sup> niveau de sectorisation des fuites**

- Dans la foulée du remplacement des débitmètres non conformes, des dispositifs neufs permettant une première sectorisation seront également posés par HYDROLACS avec ouverture d'un registre de suivi
- Dispositifs reliés à la télégestion,
- Suivi des débits de nuit
- Objectif prioritaire : localiser l'importante fuite existante entre les Lindarets et le Dravachet Haut
- 

#### **2.2.3 Juin 2025 ( semaine 24 ):** **Campagne de recherche de fuites :** 3 618 € HT

- Serv'Eau : devis intervention sur 3 jours : (voir copie)

- A ce jour : Repérage d'une fuite importante : estimée à 10 m<sup>3</sup> /h) entre « les Lindarets » et le Dravachet Haut » : A vérifier et sectoriser avec le technicien
- A date : 13/06/25 : mission terminée , en attente du rapport

**2.2.4 / Eté 2025 : Phasage des interventions et réparations: priorisation des interventions selon degré d'urgence** A chiffrer

- Phasage des interventions pour réparations avec calendrier et coût prévisionnel selon priorité définies dans le rendu.
- Transmission à l'agence de l'eau.
- Réparations : remplacement des canalisations et branchements des plus au moins fuyardes.
- \_Suivi de toutes les interventions sur registre journal : dates, évènements, matériaux, etc ...

**2.2.5/ Eté 2025/ Automne : Télégestion :: Approfondissement de la formation du personnel technique à l'utilisation de l'outil de télégestion :** A chiffrer

- intervenant HYDROLACS

### **3/ PLAN PREVISIONNEL DE TRAVAUX**

( Modifiable et adaptable en fonction des évènements et de la localisation des secteurs les plus fuyards) : l'agence de l'eau sera tenue informée

#### **3.1 / 2024/2025 : Travaux de renouvellement réalisés et en cours 686 387 € H**

##### **2024 : Vieille route : renouvellement du réseau ( travaux réceptionnés) 236 387 € HT**

- secteur identifié comme prioritaire au SDAEP 2019
- *renouvellement de l'ancienne conduite amiante ciment par conduite AEP fonte DN 100 (conforme à la sécurité incendie °/ 380 ml*
- *création chambres de vannes) avec vannes de sectionnement et sectorisation*
- *reprise de 26 branchements existants(représentant 320 ml) + transfert des compteurs de l'intérieur des habitations vers regard sous domaine public)*

##### **2025 Hameau d'Ardent : remplacement de la conduite existante 450 000 € HT**

- Travaux en cours : réception prévue automne 2025  
(475 ml en Fonte 100) et reprise de 25 branchements+ *transfert des compteurs de l'intérieur des habitations vers regard sous domaine public)*

- **3.2 : 2025/ 2026/ 2027 Réduction des fuites / renouvellement du réseau :**
- estimation globale **1 020 000 € HT**

##### **3.2.1 2025/ 2026 : Lavanchy Dravachet : renouvellement réseau amiante ciment**

- secteur identifié comme prioritaire au SDAEP 2019
- estimation **600.000 € HT**
- renouvellement de l'ancienne conduite amiante ciment par conduite AEP fonte DN 100 et DN 150 ( 1300 ml)
- création chambres de vannes avec vannes de sectionnement et sectorisation
- reprise de 29 branchements existants(représentant 320 ml) + transfert des compteurs de l'intérieur des habitations vers regard sous domaine public).
- Dossier actuellement à l'instruction auprès des services du département 74 pour aide financière : commission permanente prévue en juillet 2025
- Automne 2025 : consultation
- Printemps 2026 : travaux

##### **3.2.2/ 2027 : Route du Lac : renouvellement réseau amiante ciment (460 ml)**

- selon SDAEP mis en jour en 2025 : priorité à définir
- estimation **220 000 € HT**

**3.2.3 / 2027 / Route de Morzine : renouvellement réseau amiante ciment (420 ml)**

- selon SDAEP mis en jour en 2025 : priorité à définir
- estimation 200 000 € HT

**3.3 2025 /Sécurisation de la ressource construction d'un nouveau réservoir 610 000 € HT**

- **Travaux en cours : mise en service automne 2025**
- Hameau d'Ardent
- Capacité 300 m3
- Mis en place dans ce nouveau réservoir d'un système de gestion du remplissage du réservoir du Dravachet Haut, situé en aval, en fonction de la demande. Le prélèvement au niveau de la ressource (station de traitement des Lindarets) pourra être ajusté au plus près du volume mis en distribution, depuis le réservoir d'Ardent et depuis le Dravachet haut (qui alimente le chef-lieu de Montriond).

**3.4 :2026 / 2027 Sécurisation des ouvrages existants 40 000 € HT**

- Mise en conformité des ouvrages : portes, échelles , ventilations..

**3.5 2027/2028 Calendrier à confirmer : sécurisation de l'alimentation** estimation 25 000 € HT

- Selon SDAEP mis à jour 2025
- Recherche de nouveau captage : **Etudes** pour source de « Fontaine Bénite »

Ainsi fait et délibéré ,

A Montriond , le 10 juillet 2025

Le Maire

Jean-Claude DENNE

  
